

BUDGET 2020

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Un budget prévisionnel de 1 585 245,39€ en hausse de 15,7% par rapport à 2019, pour cause de dépenses de fonctionnement supplémentaire au Chapitre « Charges à caractère général », notamment en ce qui concerne l'achat de matériel, et davantage de travaux réalisés en régie.

LES RECETTES :

Les principales recettes sont constituées :

- du montant des taxes foncières et taxes d'habitation
- de l'attribution de compensation (= reversement de la taxe professionnelle par GP3A, en tenant compte des charges transférées par la commune)
- des droits de mutation
- des différentes dotations de l'Etat
- des revenus des immeubles (= location des logements communaux)
- redevances et droits périscolaires (= cantine et garderie)

Impôts et taxes :

Le conseil municipal a décidé de maintenir les taux d'imposition pour 2020, soit :

- taxe d'habitation 15,54%
- taxe foncière bâti 16,42%
- taxe foncière non bâti 60,12%

Les bases pour le calcul de l'impôt augmentant, les taxes peuvent augmenter même si les taux communaux restent inchangés.

Les bases d'imposition de 2019 s'élevaient à :

Taxe d'habitation 1 487 346€

Taxe foncière bâti 1 217 853€

Taxe foncière non bâti 108 257€

Ces bases apportent un produit de 228 236€ pour la TH, 199 847€ pour le FB & 65 084€ pour le FNB

Les taux de la commune se situent parmi les plus bas du département pour les communes de même importance.

	<i>Taux moyens communaux de 2019, au niveau</i>	
	<i>National</i>	<i>Départemental</i>
Taxe d'habitation	24,54	30,75
Taxe foncière bâti	21,19	22,38
Taxe foncière non bâti	49,67	75,79

Les dotations :

Les dotations de l'Etat sont en augmentation pour 2020 de +10.5% par rapport à 2019, et elles retrouvent des niveaux similaires aux années 2015 à 2017.

Dotations de l'état	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dotation forfaitaire	274 507 €	245 894 €	227 700 €	225 700€	223 661€	223 819€
Dotation de solidarité rurale	187 027 €	206 691 €	235 500 €	160 300€	197 155€	253 297€
Dotation nationale de péréquation	74 187 €	75 419 €	72 498€	65 200€	58 724€	52 851€
Total dotation	535 721 €	528 004 €	535 698 €	451 200€	479 540€	529 967€
Ecart en %	+0,42%	-1,44%	+1,45%	-15.77%	+6.28%	+10.5%

LES DEPENSES :

Les principales dépenses sont :

- les charges de fonctionnement de la commune (entretien des bâtiments, combustibles, eau, électricité, fournitures...)
- les charges de personnel (salaires et cotisations)
- l'alimentation pour la cantine scolaire
- les indemnités des élus
- le service incendie
- les intérêts des emprunts
- les subventions aux associations

Salaires et charges de personnel communal : 723 097,05€

Subventions aux associations : 15 578,31 €

Indemnités des élus : 50 376,23 €

Charges en énergies, entretien et fournitures diverses : 379 761,11€

La saine gestion de la commune a permis de dégager un excédent de fonctionnement de 216 869€ en 2019.

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2020

Un budget d'investissement de 1 587 245,39€ (Les recettes sont obligatoirement du même montant que les dépenses)

Les dépenses d'investissement se composent de la manière suivante :

Aménagement cantine scolaire : 9 350€

Maison médicale : 150 000€ (rachat à Guingamp-Paimpol-Agglomération du reste à charge car GPA ne conserve pas cette compétence)

Aménagement rues de Lorette/Milin Prat/Ruchant : 523 231 € (montant à confirmer)

Ecole élémentaire et maternelle : 20 075 €

Eclairage public au bourg : 31 920€

Les recettes d'investissement se composent de la manière suivante :

Subventions aménagement rue du Menez-Bré : 3919,83 €

Aménagement de la cour école primaire : 44 756€

Subventions chaufferie bois : 91 530€

Voie d'accès à la résidence de Parc Cardon : 32 138,36€
 Services techniques : 11 300€
 Subventions églises et chapelles : 4 955€
 Equipements sportifs : 900€

Capacité d'auto financement

Elle permet de mesurer la capacité de la commune à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son fonctionnement ou investissements.

C'est donc l'excédent de ressources internes dégagées par la commune.

CAF brute = produits réels de fonctionnement – charges réelles de fonctionnement

2014	2015	2016	2017	2018	2019
380 821,40 €	300 319,52 €	378 950,22 €	431 613€	276 815€	285 434€

CAF nette = CAF brute – remboursement en capital de la dette

2014	2015	2016	2017	2018	2019
192 229,09 €	98 124,78 €	248 536,68 €	321 155€	159 698€	163 425€

Ratios financiers :

Des seuils d'alerte sont fixés, permettant de situer les communes sur leur situation financière.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Coefficient d'autofinancement courant (seuil d'alerte à 1 pendant 2 ans)	0,97	0,88	0,94	0,84	0,80	0,89	0,89
Ratio de surendettement (seuil d'alerte à 1.21 pendant 2 ans)	0,96	0,92	0,69	0,75	0,76	0,77	0,67
Ratio de rigidité structurelle (seuil d'alerte à 0.65 pendant 2 ans)	0,58	0,58	0,59	0,52	0,51	0,55	0,57